Association Espace Besançon-Planoise - Désignation des représentants de la Ville de Besançon au sein du Conseil d'Administration

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les statuts de l'Association Espace Besançon-Planoise prévoient, au sein de l'article 6, que les collectivités finançant de façon régulière et significative le fonctionnement de ladite association soient représentées au Conseil d'Administration, en qualité de membres de droit ; ainsi la Ville dispose-t-elle de 4 sièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de délégués de la Ville à cette association : M. Bernard LIME, M. Marcel FERRÉOL, M. Lionel RAGOT, M. Jean-Christophe BAS.